

**CONSEIL MUNICIPAL**

## **Désaffectation de tombes au cimetière**

Le Conseil municipal rappelle que plusieurs tombes seront désaffectées prochainement au cimetière de Saint-Imier. Cela concerne les parcelles 1b, 1c, 1d et 1e, soit les années 1960 à 1970.

La décision a été publiée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Elle a été prise conformément à l'article 24 du Règlement concernant les inhumations et le cimetière de Saint-Imier du 5 août 1975.

Il y est précisé que l'enlèvement des mausolée et bordures a lieu lorsque le réemploi du terrain l'exige, mais «au plus tôt 20 ans après la dernière inhumation dans la parcelle désaffectée et utilisée à nouveau».

Depuis la publication de novembre dernier, plus de six mois se sont écoulés. Les familles qui le souhaitaient ont bénéficié de ce délai pour enlever et prendre possession des mausolées et bordures.

### **Fausse information**

Le Conseil municipal tient à profiter de cette communication pour démentir une rumeur concernant le cimetière. Aucun acte de vandalisme n'y a été constaté ces dernières semaines.

Si l'effondrement de certaines tombes correspond bel et bien à la réalité, il ne s'agit en aucun cas de dégradations. C'est bien un manque d'entretien qui est à l'origine des affaissements.

Il est rappelé ici qu'il appartient aux familles ou aux héritiers d'entretenir les sépultures. Cette tâche n'incombe pas à la collectivité. (cm)

## **«Ça me dit marche!»... samedi 20 juin prochain**

L'édition imérienne 2020 de l'opération «ça me dit marche!» aura lieu à Mont-Soleil dans deux semaines. L'occasion de découvrir l'exposition de photographie en plein air FORMAT.

La population de la région est conviée à une balade touristique-culturelle le 20 juin en matinée. L'occasion rêvée d'effectuer une activité physique et de découvrir 11 propositions photographiques de grand format disséminées dans l'idyllique décor naturel de Mont-Soleil.

Pour la circonstance, Swann Thommen, concepteur de l'exposition, a prévu une excursion commentée de maximum une heure et demie. Le départ est fixé à 10h15 devant la station supérieure du funiculaire, à Mont-Soleil.

Pour les personnes se déplaçant depuis Saint-Imier, il est rappelé que le rendez-vous est fixé à 09h55 devant la station inférieure. Le prix de la course sera pris en charge par la Municipalité. (cm)



*Comme ici en 2018, lors de la première édition de l'exposition FORMAT, des photographies géantes jalonnent le parcours emprunté par les participants à l'opération «ça me dit marche» du 20 juin prochain.*

Saint-Imier, le 10 juin 2020